

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE  
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 SEPTEMBRE 2024**



|                                   |      |
|-----------------------------------|------|
| Nombre de Conseillers en exercice | : 29 |
| " " présents                      | : 22 |
| " " ayant donné pouvoir           | : 03 |
| " " votants                       | : 25 |

Date de la convocation : 18 septembre 2024

**PRÉSENTS** : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD, Mme SEKER, M. BOURNY, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, Mme GOBET.

**EXCUSÉS** : M. GRENIER donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. BONJOUR donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme RIGOLET ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme ROUSSEL ; Mme ROYET ; M. BINDA ; M. MIGNOTTE.

**SECRETARE DE SÉANCE** : Mme Catherine DAVID ROUSSEAU.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Guy SAILLARD, Maire.

---

**M. le Maire.**- Bonsoir, merci d'être venus, nous avons largement le quorum.

\*\*\*\*\*

**Adoption de l'ordre du jour**

**M. le Maire.**- Vous avez reçu en temps et en heure l'ordre du jour, ainsi que la convocation. Je vous demande de l'adopter.

\*\*\*\*\*

**Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024 adressé le 17 juillet 2024**

**M. le Maire.**- Vous avez également reçu le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024, qui vous a été adressé le 17 juillet 2024. Y a-t-il des remarques ? (*Néant*)

Je considère donc qu'il est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**M. le Maire.**- Monsieur Pascal GRENIER est excusé et me donne pouvoir.  
Monsieur Sébastien BONJOUR est également excusé et donne pouvoir à Monsieur David DUSSOUILLEZ. Monsieur Laurent OLIVIER donne pouvoir à Madame Alexandra ROUSSEL.

- Propriété de Monsieur PORTO Andréa et Madame PORTO Graziella - Section AH n° 170 - 41 rue de la Liberté
- Propriété de Monsieur BARBIER Alain - Section BE n° 224, 225 et 240 - 300G rue Claude Nicolas Ledoux
- Propriété de Monsieur et Madame PAGAUD Guy et Lucienne - Section BD n° 118 – 10 rue George Sand
- Propriété de la SA SOGEPRIM - Section AB n° 139 - 53 avenue de la République Lot 40
- Propriété de la SA SOGEPRIM - Section AB n° 139 - 53 avenue de la République Lot 41
- Propriété de la SA SOGEPRIM - Section AB n° 139 - 53 avenue de la République Lot 46

## PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

### 1. Modification du tableau des effectifs

**M. Dussouillez.**- Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents et des besoins de la Collectivité dans l'organisation de ses services.

Les modifications proposées sont les suivantes :

| SERVICE             | EMPLOI SUPPRIMÉ  | EMPLOI CRÉÉ   |
|---------------------|--|---|
| ESPACES VERTS       | Adjoint technique territorial (35/35 <sup>ème</sup> ) au 30/09/2024  | Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe territorial (35/35 <sup>ème</sup> ) au 01/10/2024          |
|                     | Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> ) au 30/09/2024                   | Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> ) au 01/10/2024                      |
| ÉCOLE DE MUSIQUE    | Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (10/20 <sup>ème</sup> ) au 31/08/2024 | Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (11.25/20 <sup>ème</sup> ) au 01/09/2024 |
|                     | Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (20/20 <sup>ème</sup> ) au 01/10/2024 | Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (15/20 <sup>ème</sup> ) au 01/09/2024    |
|                     | Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (20/20 <sup>ème</sup> ) au 30/09/2024 | Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (3/20 <sup>ème</sup> ) au 01/09/2024     |
| RESSOURCES HUMAINES | Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (20/20 <sup>ème</sup> ) au 30/09/2024 | Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> ) au 01/10/2024                              |
|                     | Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> ) au 30/09/2024               | Rédacteur Territorial (35/35 <sup>ème</sup> ) au 01/10/2024   |

12 septembre 2024.

Considérant que la formation professionnelle permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant que la présente délibération de dérogation constitue un renouvellement, la décision initiale ayant été prononcée par délibération du 23 septembre 2021

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Décider le recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération ;
- Décider que la présente délibération concerne tous les secteurs d'activités de la ville de Champagnole ;
- Préciser que la présente décision est établie pour trois ans renouvelables ;
- Dire que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus et les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux, ainsi que le détail des travaux concernés par la déclaration figure dans les annexes de la présente délibération ;
- Dire que la présente délibération de dérogation sera transmise pour information aux membres du CST et adressé, concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) compétent ;
- Dire que les informations relatives à chaque jeune mineur accueilli et affecté à des travaux « réglementés » seront indiquées dans le document figurant en annexe 2 et mis à la disposition de l'Agent Chargé d'assurer les Fonctions d'Inspection (ACFI) ;
- Autoriser l'Autorité territoriale ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

Ce dispositif était déjà en lieu et place à la ville de Champagnole, mais il faut le renouveler tous les trois ans, raison pour laquelle nous le passons ce soir au Conseil municipal.

Vous avez eu le document en annexe. Vous avez tout le tableau dans l'annexe, qui vous indique ce que nous avons le droit de faire faire aux jeunes (en vert), ce que nous n'avons pas le droit de leur faire faire (en rouge) et ce qui est autorisé avec dérogation (en orange). Cela concerne uniquement les apprentis titulaires d'un contrat de professionnalisation, les stagiaires de la formation professionnelle et les élèves ou étudiants préparant un diplôme professionnel ou technologique.

Cela nous permet également de prendre éventuellement des saisonniers l'été, mais sur des travaux bien spécifiques.

**M. Laithier.** - C'est essentiellement lié aux apprentis que nous avons toute l'année, qui sont en CAP, qui travaillent trois semaines sur quatre dans nos services. Cela leur permet d'utiliser

l'avis de la ville de Champagnole est sollicité.

Concernant l'état des lieux, il est observé : un dispositif d'accueil insuffisant, avec des aires permanentes en diminution et en état de dégradation ; une absence d'aires de grand passage opérationnelle ; en conséquence, le constat de stationnements illicites.

Quant aux orientations, le schéma 2024-2030 se fixe pour objectif de :

- Renforcer le pilotage du schéma départemental ;
- Renforcer l'accompagnement global des gens du voyage (aspects sociaux, politique scolaire, accès à la santé, emploi) ;
- Calibrer et adapter le dispositif d'accueil des gens du voyage (aires de grand passage et aires permanentes d'accueil) ;
- Répondre aux besoins d'ancrage territorial du public (terrains locatifs familiaux).

Ces orientations se déclinent en 13 actions qui font l'objet de fiches détaillées dans le schéma départemental.

Le bilan des préconisations et prescriptions par territoire intercommunal figure pages 57 à 59 du document.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, il est prévu une aire de grand passage de 50 places. Les aires de grand passage les plus importantes sont programmées sur Lons Agglomération avec 150 places et sur le Grand Dole avec 150 places.

Après avis des collectivités, le schéma sera arrêté et publié par le Préfet du Jura.

La Commission Sécurité, Personnel et Communication a émis un avis favorable lors de sa réunion du 12 septembre dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de prononcer un avis favorable au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Jura pour la période 2024-2030.

Il y a un petit historique dans ce schéma départemental, qui nous avait été présenté avant l'été. Il a fait bondir l'ancien Président du Département et l'ancien Président de la Communauté de Communes, le Maire de Champagnole, ainsi que beaucoup d'élus, puisqu'il nous fixait une aire d'accueil de grand passage sur le territoire de la Communauté de Communes à 200 caravanes.

Il faut savoir qu'une aire de grand passage n'est pas comme l'aire permanente que nous avons à Curtil, c'est un terrain, un accès à l'eau et un accès à l'électricité. Il n'y a pas de bâtiment, il n'y a pas de toilettes.

Il y a eu de sévères discussions avec Monsieur le Préfet, nous avons rencontré le directeur de cabinet avec Guy et les membres. Dans la négociation, nous avons pu descendre à 50 emplacements, puisque c'est vrai qu'il y a un manque sur notre territoire. Dans le dernier courrier que nous avons reçu, ils avaient remis 70 emplacements. La Communauté de Communes a répondu à nouveau que nous restions sur notre rencontre, puisque le Préfet avait fait une rencontre lors d'une Conférence des Maires, un samedi matin, et il était bien resté sur le chiffre de 50. Nous en sommes donc à 50 aujourd'hui.

Il faut tout de même savoir que nous avons eu un ou deux petits épisodes, puisqu'en juin, nous avons eu l'arrivée illicite de 200 caravanes sur les terrains de rugby. C'est Pascal GRENIER qui les a accueillis, qui était d'astreinte, puis je suis arrivé. Ils se sont installés, l'accueil a été un

cela avant le Centenaire du Football, parce que c'était juste incompatible d'avoir des caravanes, d'autant plus que nous allions être obligés de barrer complètement la sortie et ils auraient été bloqués dessus. Cela aurait été une source de conflit. Nous n'allions pas annuler les 100 ans du Football parce qu'il y avait des caravanes. Cela s'est bien fini, c'est bien ainsi.

Nous ne voulions pas aller au-delà de 50 places, cela reste sur le territoire de la Communauté de Communes. Après, il va falloir trouver l'agriculteur qui accepte de réduire – parce que pour 50 places, il faut un bon hectare – ses champs d'un hectare, donc sa production de comté. Il va falloir le trouver !

**M. Poux.** - Qu'avons-nous comme recours pour éviter qu'ils viennent sur les stades ? N'y a-t-il pas possibilité de mettre des barrières ?

**M. le Maire.** - Les barrières ne les arrêtent pas. Soyons clairs : il faut réaménager complètement le site du Louataux, parce que nous avons l'accès à l'entretien de la piscine qui se fait avec des camions lourds, qui livrent des produits en masse, tous les produits d'entretien pour la piscine, qui se fait par-dessous la piscine et non par-dessus. Pour aller par-dessous, il faut passer entre les vestiaires et les stades de rugby, c'est là qu'ils passent. Nous ne pouvons donc pas tout barricader. Il faut revoir complètement l'accès à la piscine pour ces bahuts, puis il y a des blocs de roche de deux tonnes.

Nous sommes d'accord pour qu'ils y aillent, ce n'est pas un souci. Je préfère les savoir là-bas que sur les terrains de rugby.

**M. Dussouillez.** - Celui-là était d'ailleurs prévu en haut.

**M. le Maire.** - Oui, ils devaient arriver à 50, 60, mais ils sont arrivés à 200.

**M. Poux.** - Est-ce qu'ils préviennent quand ils arrivent ?

**M. Dussouillez.** - Il y a des réunions préparatoires en préfecture sur le planning de l'été. Ceux-là, nous savons quand ils arrivent.

**M. Poux.** - Il est donc possible d'anticiper en mettant des rochers sur la route.

**M. le Maire.** - Oui, nous pourrions les bloquer s'il n'y avait pas de problème...

Quand ils font leur déclaration, il faut aussi qu'elle soit juste. Ceux qui sont arrivés à 200... Après discussion, parce qu'il y a toujours un chef, ils disaient : « Non, ce n'est pas le nombre de caravanes que nous avons donné, mais le nombre de familles ». Ensuite, ils ont dit : « Nous n'avions compté que des caravanes deux essieux ».

Heureusement que le juge nous a suivis. Je me rappelle, c'était pendant mes vacances, je n'étais pas en France, et j'ai passé une heure au téléphone par jour pour cette affaire. Cela m'a permis de garder un contact avec Champagnole.

Cela a été modifié dans notre sens, donc nous n'allons pas aller contre, parce que franchement, je ne sais pas où nous aurions trouvé le terrain pour 200 caravanes, je suis désolé.

**M. Dussouillez.** - Pour conclure, je voudrais remercier le Major Bressand et la police, parce qu'ils ont fait marcher leur réseau avec les préfectures voisines pour trouver un nouveau terrain d'accueil pour faire partir ceux qui étaient en place avant le Centenaire du Football.

par commune accueillante.

De plus, afin de faire découvrir au jeune public l'orchestre symphonique, trois séances scolaires sont programmées à Champagnole le vendredi 11 octobre 2024.

Suite à l'avis favorable de la Commission Développement Culturel en date du 5 septembre dernier, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'Ensemble Orchestral du Jura et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour information, l'Ensemble Orchestral du Jura revient cette année avec un concert qui mettra à l'honneur des femmes compositrices, françaises, allemandes et américaines, dans un programme romantique du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> siècle.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

**M. le Maire.**- Sur les concerts, c'est toujours de très grande qualité. Champagnole a la chance d'avoir un tel orchestre symphonique. Il y a eu un concert samedi soir, gratuit, de surcroît, qui a duré presque une heure et demie, qui était d'une très grande qualité. Nous avons la chance d'avoir Matias, un professeur de piano qui était concertiste quand il était au Conservatoire de Toulouse, qui a un niveau assez exceptionnel en piano. Il a donné un concert avec violoncelle et clarinette. C'était d'un niveau remarquable, c'était très bien.

Je vous invite donc à venir à ces concerts quand ils ont lieu, d'autant plus que c'était gratuit. C'était notre professeur de piano et notre professeure de violoncelle, clarinettiste qui est l'épouse de Pierre-Yves, qui est excellente. Ils ont donné un concert gratuitement à l'Oppidum samedi soir, il y avait 200 personnes. Les gradins n'étaient pas pleins, mais presque. C'était vraiment remarquable, j'ai beaucoup apprécié. Je vous invite donc tous à venir découvrir la musique de chambre. En plus, ce n'est pas triste comme musique.

Je voulais vous parler de ce spectacle, qui était gratuit. Il faut en profiter, dans ces cas-là. Même quand c'est payant, c'est bien, parce que ce ne sont généralement pas de grosses sommes. Il se passe des événements culturels à Champagnole au niveau de la musique classique qui sont de très bon niveau. C'est ce que je voulais dire.

**Mme Martin.**- Tu fais bien de le dire. J'ai oublié de vous dire que par rapport à l'Ensemble Orchestral, pour les personnes intéressées par le concert du samedi 12 octobre, appelez bien l'Office du Tourisme pour acheter et réserver votre place. Cela ne se passe pas comme l'Harmonie Municipale, c'est-à-dire qu'ils réservent effectivement des places pour les élus, mais par contre, il faut bien faire la réservation en amont. Vous ne pouvez pas arriver le soir du concert en disant : « Je vais m'asseoir là ». Il faut que ce soit bien enregistré en amont.

**M. Laithier.**- Si vous êtes pris le samedi, ils seront le lendemain à Morez.

**Mme Martin.**- Exact.

Notez aussi : le 14 décembre, concert de l'Harmonie Municipale. Cette année, ce sera rock'n' roll !

\*\*\*\*\*

## TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

### 7. Subvention exceptionnelle au Judo Club

**Mme Bailly.**- Le Judo-Club de Champagnole, présidé par Monsieur Llovel, est une des associations sportives les plus dynamiques de la Ville, avec 290 licenciés et de très bons résultats.

Le club doit procéder au renouvellement de l'ensemble des tapis de la salle. Le devis s'élève à 13 600 euros.

Compte tenu de la trésorerie et de l'activité du club, la Commission Affaires sportives réunie le 2 septembre dernier a émis un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Il s'agit d'un renouvellement qui se fait tous les 10, 15 ans.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

**M. le Maire.**- Petite précision quant au judo. Je ne sais pas si vous vous rappelez que nous avons voté au budget un crédit pour faire les vestiaires de la Champagnolaise, parce qu'ils étaient dans un petit taudis. Je suis passé voir le chantier mercredi dernier avec Flavien, le Directeur des Services techniques. Le gros œuvre est fait, c'était quasiment fini mercredi dernier, donc je pense que c'est terminé. Nous allons donc attaquer le second œuvre. Espérons que les vestiaires seront prêts à la rentrée de janvier.

Cela va leur changer la vie, parce que nous avons agrandi. C'était l'ancienne chaufferie, nous avons changé le système de chauffage. Nous avons récupéré l'ancienne chaufferie qui débordait de la Champagnolaise, nous avons rallongé cet ancien bâtiment afin de leur donner des vestiaires dignes de ce nom, qu'il n'y avait pas à la Champagnolaise. Nous pensons à notre club de judo.

**Mme Bailly.**- En ce qui concerne la subvention que nous venons de voter, le Département va donner la même.

**M. le Maire.**- C'est tout à fait normal, parce que c'est la seule association qui paye son sol. Cela a toujours été ainsi. S'ils ont 10 000 euros de subvention sur 13 000 euros, ce n'est pas mal.

---

## QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

### 8. Échange de terrain avec le Département RD5

**M. le Maire.**- Il convient de se prononcer quant à l'échange de terrains situés en bordure de la RD 5, entre la ville de Champagnole et le département du Jura :

**M. le Maire.-** C'est le plafond.

**M. Dussouillez.-** En revanche, nous n'utilisons pas les services du SIDEC pour la distribution de gaz, pour l'alimentation en eau potable, pour la maîtrise d'œuvre de projets, pour les logiciels et les services informatiques.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023 du SIDEC du Jura.

Le SIDEC tend à se diversifier fortement. Nous avons inauguré ce matin les ombrières sur le parking.

Cela fournit 55 % d'autonomie de part d'électricité sur le parking (principalement les employés). Ils ont également installé un certain nombre de bornes électriques. Ils se spécialisent également dans tout ce qui est éolien et parcs photovoltaïques.

Il s'agit de garantir l'approvisionnement et les dessertes du territoire. Les chiffres de la distribution publique d'électricité sont les suivants : en 2023, il y avait 168 545 clients pour 1 569 131 kilowatts acheminés, pour une durée moyenne de 77 minutes de coupure.

En ce qui concerne la distribution de gaz, en 2023, 25 communes ont transféré leur compétence gaz au SIDEC, avec 112 000 000 kilowatts acheminés pour 6 191 clients.

Le montant global des travaux réalisés en 2023 sur le réseau électrique s'élève à 12 591 430 euros TTC, dont 2 626 150 euros de participation financière du SIDEC, pour 199 opérations.

Le montant global des travaux d'éclairage public s'élève à 3 881 000 euros TTC, dont 1 137 000 euros de participation du SIDEC, pour 209 opérations.

Le montant global des travaux sur les réseaux de communication s'élève à 1 202 432 euros TTC, dont 172 400 euros de participation du SIDEC, pour 71 opérations.

Le SIDEC sait valoriser et développer le patrimoine communal sur le territoire. Un système existe au SIDEC qui gère les éclairages publics à distance. GEOLux est un outil qui permet aux collectivités adhérentes au service e-LUM l'exploitation à la maintenance de l'éclairage public, d'effectuer les signalements nécessaires lors de la constatation d'un défaut. Il permet également de se géolocaliser afin de se repérer plus facilement sur la cartographie et de situer les ouvrages sur le territoire de la Commune.

Je ne suis pas représentant du SIDEC, je vous dis ce qu'ils font. La ville de Champagnole n'est pas dedans.

Il y a 223 communes adhérentes pour 26 888 points lumineux gérés. Le patrimoine est de 63 488 points lumineux intégrés dans GEOLux.

Quelques opérations de bâtiment ont été effectuées par le SIDEC : des logements seniors à Gendrey, un bâtiment communal polyvalent à Vincent-Froideville, la rénovation des vestiaires de football à Viry et la restauration de l'église aux Trois-Châteaux.

Le SIDEC sait également optimiser les coûts de fonctionnement des collectivités et gérer le patrimoine. 71 collectivités sont adhérentes au SIDEC, dont sept EPCI, pour 163 389 Jurassiens



Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ces rapports, qui sont également tenus à la disposition du public.

Le secteur du SICTOM, c'est 119 communes, sachant qu'il y en aura deux de plus l'année prochaine, puisque Foncine-le-Haut et Foncine-le-Bas nous rejoignent au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il y a cinq déchetteries : Arbois, Bracon, Champagnole, Mignovillard et Poligny.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de composteurs, nous en avons vendu 76 en 2011, contre 1 268 l'année dernière. C'est principalement Michèle Girod, la vice-Présidente du SICTOM, qui s'en occupe. Suite à la mise en place de la redevance incitative, nous avons eu énormément de demandes de composteurs, qui sont fabriqués à La Billaude.

Nous avons eu une grosse montée des tonnages de 2 542 à 2 742, mais c'était lorsque nous avons récupéré le secteur de Nozeroy et de Salins. Nous redescendons bien au niveau du bac gris, puisque nous avons perdu environ 700 tonnes en trois ans, et nous espérons bien baisser cette année encore. Le bac jaune (ou bleu), le bac de tri, diminue également quelque peu, nous baissons régulièrement, ce qui s'explique par l'allègement des emballages. D'ailleurs, Cristalline fait sa publicité là-dessus, je l'ai encore entendue tout à l'heure.

En 2022, nous étions à 170 kilos d'ordures ménagères de bac gris par habitant ; en 2023, nous sommes à 158 kilos, soit une baisse de 7 %. J'espère que nous passerons cette année en dessous des 150 kilos. Le bac de tri a lui aussi quelque peu baissé. Nous sommes donc le secteur le plus bas du département. C'est bien, mais peut encore mieux faire.

En ce qui concerne les quantités par secteur, les deux secteurs sont quasiment équivalents.

En 2023, nous avons recueilli 10 905 tonnes dans les déchetteries, mais cela varie d'une année à l'autre (année pluvieuse ou pas, plus ou moins de déchets verts, plus ou moins de gravats selon les travaux).

En ce qui concerne les diffus spécifiques, ce que nous appelions auparavant les produits dangereux, la seule constante, ce sont les batteries. On se les fait voler ! Le plan départemental que nous avons voté tout à l'heure parlait d'insertion dans le travail, mais ils travaillent, parce qu'ils viennent chercher les batteries ! Nous ne portons pas plainte, cela ne vaut pas le coup. Ce qui m'embête le plus, c'est que lorsqu'ils volent les batteries, qu'en font-ils après ? Ils vident l'acide par terre dans un champ, ils brûlent le plastique, parce qu'il n'y a que le plomb qui les intéresse. Ils brûlent la batterie et c'est « dégueulasse ». À côté de la déchetterie d'Arbois, ils avaient fait un trou dans le grillage, ils sont rentrés, ils ont volé les batteries et ils ne sont pas allés les jeter plus loin que juste derrière le grillage.

Nous avons baissé de 7,28 % le tonnage du bac d'ordures ménagères, nous sommes à 158 kilos. Sur le bac de tri, nous sommes à 56,48 kilos, donc -3,61 %, mais ce n'est pas grave si cela augmente ou diminue. Sur les déchetteries, nous sommes à 250 kilos par habitant, ce qui n'est pas rien. Au total, nous sommes donc à 468,87 kilos par habitant de notre SICTOM, sachant que nous sommes environ 44 000. Nous produisons chacun individuellement 468 kilos de déchets par an. Cela laisse tout de même pantois, d'autant plus que nous ne sommes pas les plus mauvais. Par exemple, un citoyen parisien va produire 550 à 570 kilos, peut-être moins en déchetterie, mais beaucoup plus en ordures ménagères. En étant en dessous de 500 kilos, nous ne sommes pas dans les plus mauvais de France.

En 2023, la collecte a coûté 1 766 276 euros. Il s'agit des véhicules de collecte, mais nous n'avons toujours pas reçu le nouveau camion qui devait arriver en septembre 2023, commandé en

tri. Tout reste quasiment dans le quart est de la France, sauf les métaux qui sont envoyés dans le Nord, mais nous n'avons pas le choix, puisqu'il n'y en a plus qu'un : c'est Monsieur Mittal, un indien d'Inde (pas un Cherokee), qui a racheté tout ce qui est en Europe. Là où nous envoyons le plus, c'est à Norske Skog à Épinal, Nancy, qui est l'usine de papier journal, et nous envoyons les cartons (pour refaire du carton) à Gemdoub, à Novillars, à côté de Besançon. Nous envoyons au plus près, nous ne faisons pas voyager, comme certains à Perpignan emmènent des déchets à enterrer dans les mines de sel dans l'ancienne Allemagne de l'Est, d'autant plus que ce sont des déchets dangereux qui sortent des cheminées de four. Nous ne faisons pas cela.

La prévention, c'est éviter d'avoir des déchets. Ce n'est ni comment les traiter ni comment les éliminer, c'est éviter d'en avoir. Par exemple, lorsque nous mettons dans un composteur, nous évitons d'emmener du déchet à la benne, donc c'est de la prévention. Il s'agit de réduire nos déchets. Marine est la cheffe du pôle Prévention et Communication.

Nous avons également une cellule Communication, c'est Marine David qui s'en occupe grâce à tous les moyens modernes et moins modernes de communication. Il y a eu des portes ouvertes au SYDOM ce week-end : 200 et quelques élus sont passés le vendredi et 415 personnes sont venues visiter le centre de tri le samedi. Lorsque vous visitez le centre de tri une fois, vous faites ensuite attention à la façon dont vous trie, parce que vous vous rendez compte que des gens ont les mains dedans. Pour ma part, j'ai fait la visite l'après-midi. Ceux qui n'ont jamais vu, n'hésitez pas.

Différents services sont proposés aux adhérents : 80 000 habitants au SICTOM de Dole contre 42 883 à Jura Est, mais je vous parlais de 44 000 tout à l'heure parce que nous avons récupéré Foncine-le-Haut et Foncine-le-Bas. Ils sont 50 000 habitants au SICTOM du Haut-Jura et 5 691 à Terre d'Émeraude. Il y a 35 déchetteries dans le Jura.

Le tri pour le recyclage représente 13 990 tonnes, mais il faut savoir que nous ne trions pas uniquement les déchets du Jura, nous trions également les déchets du Grand Bourg-en-Bresse, tout vient à Lons-le-Saunier. Nous avons le Louhannais, mais les déchets sont repartis, parce qu'ils vont être triés à Chagny, où ils ont fait une usine de tri. Ils n'en avaient pas en Saône-et-Loire, donc le Louhannais venait.

Nous avons également différentes Communautés de Communes de l'Ain, dont vous avez la liste. Le SIVOM du Louhannais, ils sont partis ; Brest Nord, ils sont toujours là ; Rives de l'Ain Pays du Cerdon, ils viennent ; Haut-Bugey Agglomération, ils viennent ; Bresse et Saône, ils repartent aussi ; le Groupe Demain, c'est insignifiant. Nous avons donc des collectivités qui entrent, nous avons 11 000 tonnes.

Au total, nous avons collecté 25 500 tonnes en 2023 et 27 000 tonnes en 2024.

En ce qui concerne le traitement des ordures ménagères, 45 590 tonnes ont été amenées au centre de tri, dont 43 541 sont passées à l'incinérateur. Les autres tonnes ont été valorisées en co-compostage : 3 664 tonnes ont été compostées par Lelédy Compost.

Cela représente une énergie dégagée de 120 698 mégawattheures. Nous avons valorisé 51 138 mégawattheures, soit 25 130 mégawattheures thermiques au réseau de chaleur de Lons-le-Saunier, 15 059 mégawattheures pour chauffer le CDTOM (Centre De Traitement des Ordures Ménagères) et nous avons vendu 10 949 mégawattheures électriques à EDF, contre seulement 1 531 en 2022, parce qu'une bombe avait explosé dans le four, donc nous étions en panne une grande partie de l'année.

**Mme Delacroix.-** Combien y a-t-il de personnes au SYDOM ?

**M. le Maire.-** Il y a 16 personnes. Il y en a cinq, plus le centre d'enfouissement. Au bureau, il y a un directeur qui a une adjointe, deux qui sont en bas. Au service Communication-Prévention, ils sont cinq. De toute façon, c'est 16.

Autrement, il y a environ 50 personnes au centre de tri, parce qu'ils travaillent en 2x8, voire au-delà, ils sont obligés de faire des samedis matin. Il y a environ 25 personnes chez Veolia, parce que le four tourne 24h/24 et 365 jours par an, sauf les arrêts techniques où ils coupent une ou deux fois par an (une fois à l'automne et une fois au printemps) pour le laisser refroidir, aller voir dedans s'il n'y a pas des réfractaires à changer. C'est l'entretien normal du four.

**M. Vuillermoz.-** Il est arrêté ?

**M. le Maire.-** Non, il tourne.

**M. Vuillermoz.-** On m'a dit qu'ils l'arrêtaient...

**M. le Maire.-** Oui, il tournait samedi, mais il est arrêté, exact. Ils l'ont arrêté hier matin. On fait un arrêt à l'automne avant la saison de chauffe et un arrêt au printemps après la saison de chauffe. Il tourne plus de 8 000 heures par an. C'est en 3x8, cela ne s'arrête pas. À température, un four est à peu près à 1 000 degrés, donc moins il y a d'à-coups mieux il se porte.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Le rapport annuel du SYDOM vous a donc été présenté.

\*\*\*\*\*

### **11. Rapport annuel 2023 du service de distribution d'eau potable**

**M. le Maire.-** Conformément à l'article L.2224-5 du Code général des Collectivités territoriales, il a été établi un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2023. Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal et tenu à la disposition du public.

Le document est ci-annexé. Il est également joint une note d'information de l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, l'article L.1411-3 du Code général des Collectivités territoriales impose au délégataire de fournir un rapport retraçant les opérations afférentes à l'exécution du service, une analyse de la qualité de ce service et les comptes. Vous trouverez ainsi ci-annexé le rapport établi par la société Veolia pour l'exercice 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Nous sommes passés de 4367 abonnés domestiques en 2022 à 4 394 en 2023. Nous avons diminué de 8,9 % le volume mis en distribution, ce qui est bien, avec 542 377 m<sup>3</sup> en 2023.

En ce qui concerne la tarification, 0,2058 euro HT au mètre cube, cela date de 2000, parce que nous avons augmenté quelque peu le tarif de l'eau lorsque nous avons fait la station d'épuration. Avant, nous avons augmenté beaucoup plus l'assainissement. Il n'y a pas de part

moins de casse et l'année suivante est toujours meilleure.

Contractuellement, ils se sont engagés sur 74,5 %, donc pour l'instant, nous sommes bien au-delà de nos espérances.

Ensuite, il y a quelque chose d'intéressant, c'est l'indice linéaire de pertes en réseau. Nous perdons 4,36 m<sup>3</sup> par kilomètre de réseau et par jour. C'est un indice qui est encore plus important que le rendement, parce que 81 %, oui, mais nous avons tout de même des endroits relativement isolés. Si vous allez aux fermes de Taravent, il y a un réseau qui y va, à la ferme des Îles, qui va au centre aéré. Si vous êtes à Paris, vous avez un kilomètre de canalisations. Combien avez-vous d'abonnés après cette canalisation ? Des milliers, et cela tire énormément d'eau. Ainsi, même s'il y a une grosse fuite, le rendement est quand même bon, tandis que nous, une canalisation où il y a peu d'abonnés après, s'il y a une grosse fuite, le rendement s'écroule obligatoirement, c'est le principe de la proportion.

Nous avons donc un autre indice, qui est le 4,36 m<sup>3</sup> par kilomètre et par jour, indice qui est pareil pour tout le monde : tu as un kilomètre de réseau, tu as tant de fuite, tu as tant de mètres cubes jour fuite, quel que soit le nombre d'abonnés que tu as après. C'est celui-là qui m'intéresse le plus.

Par contre, nous entendons : « Les grandes villes ont des rendements, et à la campagne, vous n'êtes pas bons ». Oui, nous le savons, forcément. Par contre, j'aimerais bien connaître leur indice linéaire de perte. Celui-là, on n'en parle jamais, on ne parle pas de pourcentage dans les villes.

**M. Laithier.**- À Paris, le taux de rendement est de 91,2 % en 2023.

**M. le Maire.**- Eh bé ! 91 % de rendement à Paris ! Quel est leur indice linéaire de perte en réseau ?

91 %, quand tu as des milliers d'abonnés au kilomètre, oui. Bref, ne jalousons pas les Parisiens qui sont dans la pollution.

En ce qui concerne les linéaires de réseaux d'eau potable renouvelés, nous renouvelons de temps à autres. Nous en avons fait cette année. Une année, nous n'allons rien consommer ; une autre, nous allons consommer 200 000. Je précise que notre budget annexe Eau n'a pas de prêt. Nous n'avons pas d'argent dessus, donc nous utilisons tous les 100 000 euros que nous avons par an pour réinvestir.

Notre indice de protection est de 100 %.

Enfin, nous avons un très petit indice d'impayés, puisque nous sommes à moins de 1 %, soit 0,98 %. Il y en aura toujours.

Y a-t-il des questions sur ce rapport sur l'eau ? (*Néant*)

Je vous invite à lire le rapport de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

**M. Laithier.**- J'ai l'indice linéaire de perte de Paris : 2,7 par kilomètre de réseau et par jour.

**M. le Maire.**- Ils sont meilleurs que nous, c'est parce qu'ils ont moins de pression. Par contre, il y a de l'eau sans pression.

|  |           |                       |
|--|-----------|-----------------------|
| Lot 10 – Chauffage / ventilation / plomberie | CSTI      | 183 801,43 €          |
| Lot 11 – Électricité                         | POURCELOT | 102 202,00 €          |
| <b>TOTAL</b>                                 |           | <b>1 094 417,75 €</b> |

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, section d'investissement, chapitre 2313-020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Nous avons fait les appels d'offres. Sur le désamiantage, nous avons retenu l'entreprise Codepa, qui était la mieux-disante ou la moins-disante. Nous avons trois offres qui venaient des Vosges, nous n'avons pas du tout d'offre locale.

**M. Laithier.**- Nous avons déjà fait plusieurs chantiers avec eux.

**M. le Maire.**- Oui, donc cela se passe bien et c'était les moins-disants.

Sur la démolition-maçonnerie, nous n'avons qu'une offre.

La charpente bois-isolation, nous avons eu deux offres, nous avons retenu Puget, à Dole.

**M. Laithier.**- Les deux étaient de Dole.

**M. le Maire.**- Pour les menuiseries extérieures, nous avons retenu l'entreprise Bavoysi, sachant que les portes et fenêtres, il y en a quelques-unes à la Cité Javel.

Pour les menuiseries intérieures, c'est l'offre Perrin de Châtillon-le-Duc qui a été retenue. Nous avons trois offres, tout comme pour le doublage. Nous avons une entreprise champagnolaïse, Zeno-Schneider, mais qui n'a pas été moins-disante.

Pour le chauffage, nous avons retenu CSTI, une entreprise champagnolaïse, et pour l'électricité, nous avons retenu Pourcelot de Granges-Narboz, entreprise qui a réglé son compte à tout le monde.

Nous en arrivons à 1 094 417 euros pour une estimation de 1,3 million. Nous avons donc eu des offres relativement intéressantes.

Les organismes locataires après travaux seront au rez-de-chaussée (le DAC et les salles de réunion) ; Onlineformapro, CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) et l'Abrapa seront au premier étage ; l'Inspection de l'Éducation Nationale, l'UDAF (Union Départementale des Familles du Jura) et l'ASEAJ seront au deuxième étage.

En termes de financements, nous avons 40 % du Fonds vert, donc de l'État, et nous attendons 20 % du Département. C'est donc une opération qui sera financée à 60 %. Il y a longtemps que nous n'avons pas eu autant.

En ce qui concerne ces marchés de travaux, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

\*\*\*\*\*

### **13. Convention de servitude avec ENEDIS**

**M. le Maire.-** Dans le cadre du raccordement basse tension pour l'alimentation électrique d'une antenne TDF au lieu-dit La Roche, les travaux envisagés doivent emprunter les parcelles BR n° 35 et BR n° 36, propriété de la commune de Champagnole.

D'autre part, le raccordement du parc photovoltaïque de l'aérodrome à Crotenay nécessite la pose d'un câble souterrain HTA sur la parcelle U n° 566, propriété de la commune de Champagnole et située lieu-dit « Les Iles du Frêne » à Ardon.

Il est nécessaire de signer des conventions avec ENEDIS pour autoriser le passage de ces canalisations souterraines sur l'emprise des parcelles.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de ces conventions de servitudes avec ENEDIS. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Vous savez qu'ils doivent passer sur un de nos terrains, donc nous sommes obligés de faire une convention avec eux, sachant que je parle des terrains privés de la Commune. À la Base de la Roche, c'est pour alimenter le pylône-relais que nous avons placé là-bas. Nous nous étions renseignés sur les ondes et cela ne dégage pas plus d'ondes qu'un poste de télévision ou quelque chose comme cela. Le pire, c'est le micro-ondes que nous avons tous dans nos cuisines. Il faut monter par le chemin qui appartient à la Commune, raison pour laquelle il nous faut faire une convention.

La seconde convention, c'est vers la ferme des Îles. Il y a la RD5, la limite de commune entre Champagnole et Montrond. C'est sur notre parcelle, après le pont. C'est sur Ardon, puis sur Montrond, il y a les deux. Il faut passer une canalisation.

C'est une parcelle communale et ils veulent faire passer un câble souterrain HTR, ce qui veut dire haute tension. Nous ne savons pas si ce n'est pas pour raccorder le futur parc photovoltaïque. Laurent, nous n'avons pas beaucoup de précisions.

**M. Laithier.-** Oui, le parc photovoltaïque de l'aérodrome.

**M. le Maire.-** De l'aérodrome de Crotenay dont le Maire de Crotenay est absolument contre, ainsi que tout le Conseil municipal de Crotenay. Je m'interroge. Ceux qui siègent au Conseil communautaire, avez-vous entendu parler de cette affaire ?

**M. Tissot.-** Si on les empêche de passer, qu'est-ce que ça donne ?

**M. le Maire.-** Ils passeront ailleurs. Avez-vous entendu parler de cette affaire ?

**Mme Delacroix.-** Nous ne pourrions pas surseoir à statuer à défaut d'information ?

**M. Laithier.-** Vous pouvez donner un accord pour la première, qui ne pose pas de souci, et nous pouvons reporter la décision pour la seconde.

**M. le Maire.-** Nous y passerons la prochaine fois.

En l'état actuel, une autre collectivité publique pourrait être intéressée, mais la ville de Champagnole pourrait également se porter acquéreur, par voie amiable ou par voie de préemption.

En revanche, un projet privé d'activité ne paraîtrait guère compatible avec les usages du site.

Une opération par la Ville est éventuellement à envisager dans le cadre du recyclage foncier et du renouvellement urbain.

Pour information, la mise à prix initiale fixée par la Région s'élève à 198 000 euros.

Pour l'instant, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ces informations, d'approuver le principe d'une opération foncière de la ville sur ce site et d'autoriser le Maire à engager des démarches avec la Région.

Cela, c'est fabuleux. Le Département du Jura est propriétaire de la MDS (Maison des Solidarités). La région Bourgogne Franche-Comté a l'atelier au fond et la cour (en rose clair sur le plan). La ville de Champagnole a l'emplacement avec les Restos du Cœur, le centre de loisirs, le Tonus Club, tout le domaine associatif, et en bleu, le parking qui va avec.

La région Bourgogne Franche-Comté a reçu une proposition de la Communauté de Communes pour acheter le bâtiment un euro symbolique – c'est vrai que ce n'était pas très généreux. Ils n'ont pas obtenu de réponse de la Région, qui aurait au moins pu leur dire non. Il n'y a pas longtemps, c'est Clément Pernot qui, je ne sais comment, sur le même site que Flavien mène aux enchères, qui s'appelle Agorastore, voit que la Région prévient qu'un appel d'offres va commencer dans 42 jours, donc une mise aux enchères pour les anciens ateliers et le parking, sur lequel nous avons tout de même certains droits, mais uniquement de passage. J'espère que la Maison des solidarités du Jura a le droit de stationnement sur la Région, parce qu'autrement, je ne sais pas où ils vont aller.

La Région vend. Bon. Il ne faut pas qu'il y en ait un qui achète au fond et qui décide de faire un atelier de menuiserie ou je ne sais quoi, parce que cela peut arriver. La Région a déjà prévenu qu'ils vendraient cela 198 000 euros (mise à prix).

Si nous en parlons ici ce soir, ce n'est pas pour rien.

Il faut quand même que nous nous préservions dans cette affaire. Je vais d'ailleurs contacter le troisième vice-Président, Nicolas Soret.

5 582 m<sup>2</sup>, ce qui comprend 2 357 m<sup>2</sup> de bâtiment, pour 198 000 euros, cela peut tenter du monde mais qu'ils vendent au Département ou à la Communauté de Communes.

**Mme Tbatou.**- Le Département serait plus dans le besoin ?

**M. le Maire.**- Je pense.

**Mme Tbatou.**- Ils vont refaire monter les assistances sociales d'Arbois...

**M. le Maire.**- Je ne sais pas, ils en feront bien ce qu'ils en voudront. La Communauté de Communes n'en a pas besoin, mais nous sommes les seuls à avoir le droit de préempter. C'est un principe de précaution, parce que si jamais il y en a un qui achète cela pour une activité économique...

**M. le Maire.-** Nous suivons pour d'autres, nous ne suivons pas pour nous.

**M. Laithier.-** Quand on préempte, on n'est pas obligé de préempter au prix de l'acquéreur évincé, on peut prendre un arrêté de préemption à 200 000. Par contre, après, l'acquéreur évincé peut nous mettre au tribunal, puis c'est le juge de l'expropriation qui va se prononcer sur le prix.

**M. le Maire.-** Si nous voulons être conformes à l'estimation des Domaines, nous ne risquons pas grand-chose.

Il y a eu contact avec Morgan Bourdenet ou Antoine à la Communauté de Communes, qui connaissait le fonctionnaire de la Région qui s'occupe de cette vente. Puisqu'à la Région, c'est plus les fonctionnaires qui commandent que les élus, on lui a dit : « Non, non, on vend, c'est parti aux enchères, c'est parti aux enchères ». Je vais donc tenter une intervention auprès du troisième Vice-Président de la Région. Espérons que cela fonctionne. Autrement, je prendrai un arrêté de préemption...

**Mme Girod.-** Le Département est-il d'accord de l'acquérir si jamais ?

**M. le Maire.-** Le Département en aurait besoin. Bref, je ne peux pas en dire davantage pour l'instant, mais ce n'est pas pour mettre une industrie.

Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

---

## SIXIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

### 15. Information sur la rentrée scolaire

**M. le Maire.-** Pascal GRENIER n'étant pas là et ayant fait la visite des écoles publiques mardi dernier, je vais vous faire un petit compte rendu.

Nous nous sommes rendus dans les quatre écoles publiques de Champagnole avec Rahma, Pascal GRENIER, Laëtitia, puis Audrenne est arrivée. Il y avait également la presse écrite.

Nous avons commencé par la maternelle de la Valentouze, nous sommes allés à l'école Jules Ferry, puis Hubert Reeves, et nous avons fini à la maternelle du Boulevard.

Les effectifs de la Maternelle du Boulevard sont les suivants : 149 en 2022, 146 en 2023, 118 en 2024. Sont déjà revenus quelques élèves, mais il ne faut pas non plus s'affoler sur les baisses. C'est en fin d'année que nous savons combien il y a eu d'enfants. L'effectif de 118, c'est le jour de la rentrée. Nous avons toujours six classes. Nous avons un peu moins d'enfants que l'an dernier, mais nous avons eu un gros apport avec 54 élèves en grande section l'an dernier, donc nous avons forcément eu un gros départ. Il n'empêche que nous avons des enfants qui arrivent au fil de l'année. Ce n'est pas catastrophique.

À l'élémentaire Hubert Reeves, Emmanuel Simard y était, nous n'avons plus que deux professeurs masculins des écoles dans toutes nos écoles. C'est une profession qui s'était déjà pas mal féminisée, mais il n'y en a désormais plus que deux sur 22, dont l'un qui fait de la résistance,



En revanche, il y a un problème sur la cantine : nous avons entre 180 et 200 élèves qui y déjeunent, ce qui est énorme. C'est quasiment la moitié des élèves de maternelle et de primaire qui mangent à la cantine le midi. Nous le faisons, mais passer 200 enfants, cela ne se fait pas en un seul service, cela se fait en deux services. Cela fait beaucoup de monde, beaucoup de bruit, donc il faut beaucoup d'encadrement.

Lorsque nous avons fait Hubert Reeves, nous nous sommes posé la question, voire même au Boulevard, de faire une salle annexe de restauration, mais cela posait d'autres problèmes : transférer la nourriture, réchauffer les plats, etc. Nous aurions fait venir les enfants d'Hubert Reeves.

Nous avons un total de 485 élèves, dont presque la moitié (200) déjeunent le midi à la cantine.

**M. Laithier.**- Le lundi et le vendredi, nous en avons un peu moins, et le mardi ou jeudi, nous approchons les 200. C'est évidemment Hubert Reeves qui en a le plus (plus de 100 élèves), donc deux bus ne suffisent plus, nous avons dû mettre un troisième véhicule.

C'est également serré à l'Oppidum. Il nous faut 25 animatrices le midi pour gérer tout ça.

**Mme Martin.**- Nous étudions parfois le profil des familles qui mettent les enfants à la restauration scolaire, pour savoir si ce sont des personnes qui travaillent ou si le prix fait que...

**Mme Delacroix.**- Tu n'as pas à te justifier. Même si tu ne travailles pas, tu as le droit de laisser tes enfants à la cantine.

**Mme Martin.**- Si la maman est à la maison, est-ce le prix qui fait qu'elle va mettre l'enfant à la restauration ?

**Mme David-Rousseau.**- Il y a aussi l'idée d'avoir un régime équilibré de repas, parce que lorsque les enfants mangent à la maison, ils ne mangent pas forcément équilibré. Cela revient de la CAF.

**M. Vuillermoz.**- Il faut peut-être se poser la question de l'assiduité.

**Mme Seker.**- Au lieu de vendre au Département, vous faites une cantine ! Le centre aéré est juste à côté en plus. Pas besoin de transport !

**M. le Maire.**- Nous allons déménager le centre aéré. Ça n'enlève pas les bus du Boulevard.

Par contre, à la Valentenouze, il n'y en a que 16 en grande section, ce qui fait que l'an prochain, il n'y en a que 16 qui passent à Ferry. Il y a une petite classe CM1/CM2, mais il y a très peu de CM1, ce ne sont quasiment que des CM2. Nous aurons donc un déficit sur Ferry du fait de l'apport de Valentenouze, qui était trop faible pour l'an prochain. Cela remontera après. Voici donc les prévisions.

Avez-vous des questions sur les effectifs des écoles ? (*Néant*)

Je tiens aussi à dire que les professeurs des écoles sont très contents des relations avec la Commune, et surtout avec les services techniques. Flavien n'est pas là, mais nous lui transmettons. Quand ils demandent quelque chose, ils sont servis très rapidement. Ils remercient vraiment les services techniques pour leur vitesse de réaction.

**M. Laithier.**- Pour les Virades, vous êtes invités à aller les rencontrer entre 9 heures et 10 heures dimanche matin.

**Mme Benoit.**- Oui, nous avons reçu un mail.

**M. le Maire.**- Merci pour eux.

---

## DIXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 17. Attribution de subvention : Association Champagnole à Bicyclette

L'association Champagnole à Bicyclette a été créée cette année. Je les ai rencontrés, ils sont de très bonne composition, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas du tout dans la critique. Ils sont tout à fait prêts à « collaborer » avec nous.

Je ne sais pas si je vous l'avais dit, mais nous voulions confier à l'ingénierie départementale de faire des réseaux de pistes cyclables, liaisons douces tout au moins, de faire quelque chose de cohérent. Ce bureau d'études a été défaillant, nous n'avons jamais vu personne. Nous avons trouvé Quentin Gavazzi, qui est basé à Champagnole et qui travaille déjà pour la Communauté de Communes sur l'assainissement. Ici, il n'est pas non plus nécessaire d'avoir des compétences extraordinaires, puisque nous n'allons pas lui demander de chiffrer. En effet, nous avons un dessinateur-projeteur qui est tout à fait capable de chiffrer ce type de travaux.

Nous allons également travailler en association avec la Commission Développement durable et l'association Champagnole à Bicyclette. J'ai rencontré Messieurs Florian Marguet et Stéphane Leng. Cela s'est très bien passé avec eux, ils sont vraiment dans le constructif. Nous travaillerons donc avec eux. D'ailleurs, ils étaient au Forum des Associations.

Forte d'une cinquantaine d'adhérents, l'association a pour objet de promouvoir l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement et comme mode alternatif à l'automobile. Les responsables souhaitent aussi contribuer à la vie locale : participation au carnaval, organisation d'une bourse aux vélos et implication constructive avec les projets de la Commune.

Nous avons beaucoup de liaisons douces, mais elles ne sont pas reliées entre elles. Il va falloir relier tout cela pour avoir un réseau cohérent. Il faut qu'un enfant qui habite à la ZAC puisse aller à la piscine.

L'association a également sollicité une subvention pour sa première année d'existence. La Commission Développement durable réunie le 9 septembre dernier propose un montant de 250 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'une subvention de 250 euros à l'association Champagnole à Bicyclette.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Noël de l'École de Musique ;

- Vendredi 20 décembre : Guinguette escargots-huîtres à l'Oppidum ;
- Samedi 21 décembre : Feu d'artifice et la parade de Noël sur la place ;
- Mardi 31 décembre : spectacle proposé par le Conseil Municipal des Enfants en partenariat avec la Croix Rouge ;

À noter qu'il n'y aura pas de Téléthon, parce que nous n'avons pas d'organisateur. Le précédent a souhaité passer la main, mais n'a trouvé personne pour reprendre.


Pour Noël, ce sera encore les anciennes illuminations, le nouveau plafond lumineux, ce sera pour l'an prochain.

**M. Laithier.**- Il y aura une communication prochainement sur les Hivernales, le livret est en cours d'élaboration. En ce qui concerne le Téléthon, il a lieu au niveau national. Pour la première fois, il n'aura pas lieu en décembre, mais les 29 et 30 novembre, parce que les 7 et 8 décembre sont réservés à la réouverture de Notre-Dame de Paris.

**M. le Maire.**- Je vous remercie. La séance est levée.

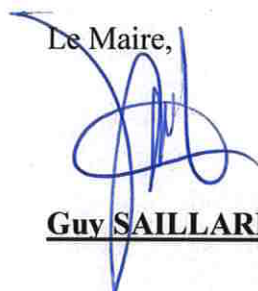
*Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 heures 15.*

La Secrétaire de Séance,



**Catherine David-ROUSSEAU**

Le Maire,



**Guy SAILLARD**

